

Face aux nouvelles stratégies déployées par les investisseurs chinois en Europe et en France : quelle(s) réponse(s) adopter ?

Résumé du rapport réalisé par l'IAE Lyon pour la DGCIS (sept. 2013)

Laetitia Guilhot¹ - Catherine Mercier-Suissa² - Jean Ruffier³

Cette étude est commanditée par la DGCIS du Ministère du redressement productif et est menée par des enseignants-chercheurs du laboratoire Magellan de l'IAE Lyon - Université Jean Moulin Lyon 3, pour améliorer les connaissances sur les flux d'Investissements Directs Chinois (IDC). Elle est portée à la connaissance du public dans la mesure où des données qu'elle comporte ont paru susceptibles d'intéresser divers acteurs économiques. L'équipe de recherche assume l'entière responsabilité de toutes les erreurs et omissions qui pourraient être relevées dans le présent rapport. Il est important également de préciser que les appréciations et jugements prononcés n'engagent que les auteurs de l'étude.

Le rapport présente une étude statistique des investissements sortants chinois réalisé à partir de plusieurs bases de données (principalement celle de la Cnuccd, du Mofcom, d'Eurostat, de Thomson Reuters, et de baseco pour la région Rhône-Alpes...) et des informations fournies par les rapports d'organismes privés ou publics, tels que l'Agence Française des Investissements Internationaux (AFII), Ernst&Young, Rhodium Group, Chambre de Commerce de l'Europe en Chine...⁴ Le rapport présente des analyses reposant sur la lecture de la littérature et de la presse ainsi que sur une série d'entretiens auprès d'investisseurs chinois et de leurs partenaires en France et en Chine.

Considérée comme une économie « low cost », « atelier » du monde, la Chine est reconnue aujourd'hui pour ses compétences en matière d'innovation et pour son potentiel financier qui lui permet d'investir. Même si on connaît les principaux éléments qui expliquent l'accroissement des IDC tels que l'entrée à l'OMC (fin 2001), un contexte de forte croissance économique et d'ouverture, une montée en puissance des firmes chinoises et de leurs compétences, de fortes réserves de change, une monnaie qui s'apprécie et un Etat incitant ses firmes à investir à l'étranger, il est utile de repérer quels sont les principaux

¹ Maître de Conférences en économie à l'IAE Lyon et chercheur au CREG, laetitia.guilhot@univ-lyon3.fr

² Maître de Conférences en économie IAE Lyon et chercheur au Centre de recherche Magellan, catherine.mercier-suissa@univ-lyon3.fr

³ Directeur de recherche au CNRS et Professeur de Sociologie, jean.ruffier@univ-lyon3.fr

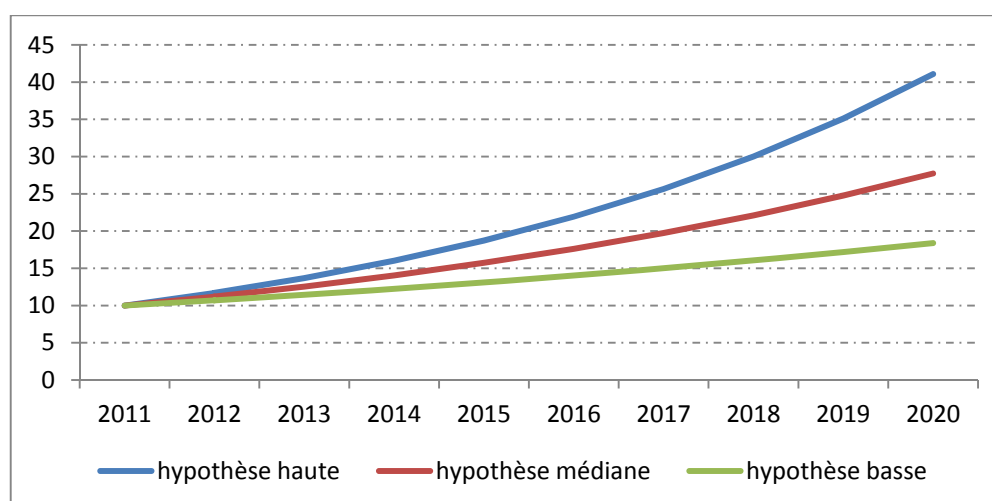
⁴ L'analyse réalisée prend en compte les difficultés relatives au chiffrage des investissements chinois dues à la définition des IDC, aux problèmes de collecte, à la destination de ces flux (le cas des paradis fiscaux (voir rapport).

secteurs concernés en Europe et plus particulièrement en France, et quelles sont les différentes modalités d'investissement observées (création, fusion ou Acquisition avec prise de participation majoritaire ou non). En outre, une meilleure compréhension des raisons qui conduisent les investisseurs chinois à s'installer en Europe semble nécessaire si l'on souhaite accroître et orienter ces flux d'investissements vers des secteurs ou des régions spécifiques.

Dès lors, le rapport recense les flux d'IDC dans le monde, en Europe, puis en France, et enfin dans la région Rhône-Alpes. L'étude met en évidence **la forte croissance des IDC sortants**. Alors que les entreprises chinoises investissaient moins de 1 milliard de dollars à l'étranger en 2000, elles participent, en 2012, activement au processus d'internationalisation de la production en réalisant des flux à hauteur de 87 milliards de dollars soit 6,4% des flux d'investissements directs étrangers mondiaux pour cette année. La Chine devient en 2012 le troisième investisseur mondial (elle était cinquième en 2011). Les investisseurs chinois privés réalisent en termes de projets et de montants davantage d'opérations de créations que de Fusions et Acquisitions (F&A) à l'étranger. Les investisseurs publics s'imposent par le montant des projets plus que par leur nombre. Ces investissements chinois s'orientent principalement en Asie.

L'Union Européenne à 27 voit son importance croître au fil des années, dépassant largement le poids des flux à destination des Etats-Unis à partir de 2010. En l'espace de cinq ans, le montant des investissements chinois à destination de l'UE 27 a décuplé, passant de moins de 1 milliards de dollars en 2007 à 10 Milliards en 2011. En termes de stock, cette part demeure encore faible : la Chine détient 0,1% du stock d'investissements directs étrangers dans l'UE. Les quatre pays qui enregistrent les plus importants stocks d'investissements chinois en 2010 sont la Grande Bretagne, l'Allemagne, les Pays Bas et la France. L'industrie tient une place importante (+ de 50%) des IDC en Europe. Si le taux de croissance des flux d'IDC (17%) se poursuit et si la répartition géographique des flux reste à peu près équivalente, le montant des flux en Europe devrait atteindre alors plus de 41 milliards de dollars en 2020. Une hypothèse basse peut être envisagée avec un taux de croissance de 7% qui correspondrait au taux de croissance économique envisagé sur le long terme pour la Chine, marquant un fléchissement de son activité. Dans ce cas, en Europe, le montant des IDC n'atteindrait qu'un peu plus de 18 Milliards de dollars. Enfin une hypothèse médiane peut être plausible également.

Figure : Scénarii des flux d'IDC en Europe en 2020 (en milliards de dollars)



La France s'est lancée récemment dans une opération de « séduction » vis-à-vis des investisseurs chinois. Avec les opérations de création et d'extension recensées par l'AFII (31 projets), la Chine est, en

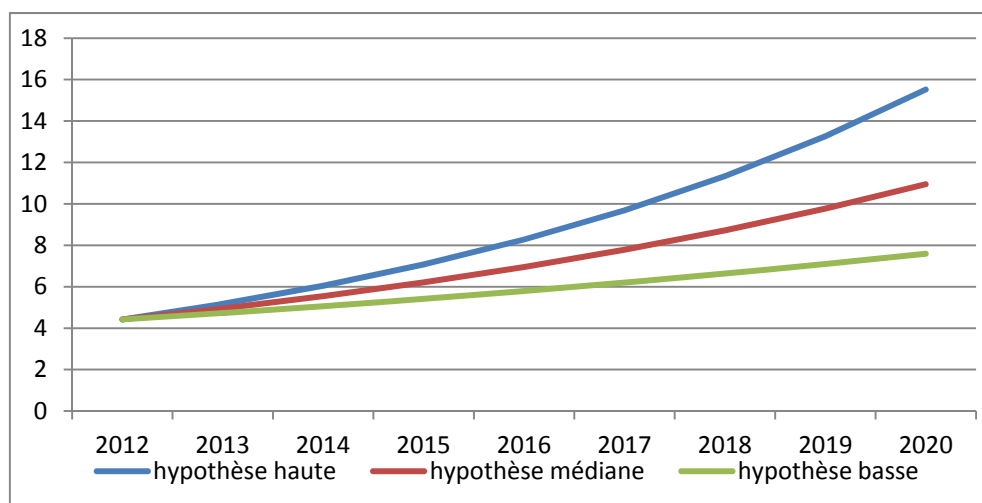
2012, le 8^{ème} pays investisseur. Au total, sur les six dernières années (2007-2013), l'AFII recense 153 projets de création ou d'extension d'IDC. Ces opérations se situent principalement dans l'industrie (49%). Sur la période 1996-1^{er} semestre 2013, 30 opérations de Fusions & Acquisitions sont recensées en France. Ces opérations se situent principalement dans le secteur des produits de consommation courante (44%) et dans l'industrie (27%). Les effets de ces investissements sur l'activité et l'emploi sont encore très faibles, dans la plupart des cas, ils se traduisent souvent par un maintien d'emplois menacés.

Les IDC étant en forte croissance, ils pourraient constituer à l'avenir une source d'activité et d'emploi pour les régions bénéficiaires. Après l'Île de France, la région Rhône-Alpes accueille à elle seule, autant de projets d'implantation d'entreprises à capitaux étrangers (19%) que les 4 régions françaises suivantes à savoir le Nord-Pas de Calais (6%) et PACA (6%), Centre (3%) et Alsace (3%). Les formes d'implantation sont diversifiées allant de bureau de représentation jusqu'à de grands sites industriels (Bluestar Silicone, Adisseo). Les IDC se partagent entre créations d'établissements (62%) et rachats d'entreprises existantes (38%).

C'est bien la qualité de la main d'œuvre, le développement de l'innovation (dans les laboratoires de recherche) ou la proximité de leurs clients qui motivent les investisseurs chinois. Le rachat d'entreprises en difficulté, mais ayant un bon potentiel d'innovation explique également les F&A. La densité économique et notamment industrielle, le niveau d'accessibilité de la région résultant de ses infrastructures de communication, les capacités d'accueil et la qualité de vie sont autant d'éléments supplémentaires qui renforcent l'attractivité de la région. Enfin, les agences de développement régional jouent un rôle non négligeable dans l'aide à l'implantation de ces nouveaux investisseurs.

Un scénario haussier, mais plausible compte tenu des taux de croissance actuels des IDC et de la volonté manifeste des autorités chinoises d'accroître les flux, montre que la France recevrait près de 15,5 milliards de dollars d'IDC en 2020 contre 4,4 milliards de dollars en 2012. Un scénario avec un taux de croissance plus faible (7%) amènerait à des flux d'IDC d'un montant de 7,6 milliards de dollars en 2020 pour l'Hexagone. Une hypothèse médiane pourrait être envisagée avec des flux d'IDC de 10,9 Mds de dollars en 2020.

Figure : Scénarii des flux d'IDC en France pour 2020 (en milliards de dollars)



Nous penchons plutôt en faveur d'une hypothèse haute de la poursuite des flux d'IDC car dans l'analyse du contexte socio-économique chinois, des éléments de la politique monétaire et de la politique industrielle chinoise sont favorables à l'IDC. Les premiers pas de la flexibilisation et de l'internationalisation du yuan entraînent une appréciation continue de la monnaie chinoise, rendant ainsi les IDC en Europe plus attractifs. Le gouvernement chinois a également adopté et mis en œuvre des politiques industrielles sectorielles en vue de promouvoir le développement de secteurs clés, porteurs d'essaimages futurs et avec un fort niveau d'entraînement (Cf. politique d'ouverture ou plan quinquennal).

Soulignons toutefois que culturellement et politiquement, la Chine a jusqu'ici été très fermée vis-à-vis du reste du monde. Mêmes les élites sont assez peu enclines à s'intéresser aux pays étrangers. La langue chinoise, une des seules grandes langues à être restée non alphabétique, reste très imperméable aux emprunts étrangers, voire très figée. Il est parfois considéré comme politiquement dangereux en Chine de trop s'impliquer dans les échanges d'informations avec des étrangers. Ces éléments expliquent d'une part que les entreprises chinoises privées comme publiques soient généralement réticentes à travailler directement avec des acteurs étrangers et d'autre part, que les acteurs économiques étrangers aient des difficultés à percevoir les motivations des Chinois par rapport à celles des autres pays. Par ailleurs, lorsqu'une entreprise française est rachetée par un groupe public chinois, les cadres sont en général très satisfaits car l'ancienne équipe de direction est conservée, et le groupe leur laisse une grande autonomie de gestion tout en augmentant leur capacité d'investissement. Pour autant, cette satisfaction est limitée par le fait que jusqu'ici les décisions ultimes en termes de montants d'investissements et de rentabilité attendue sont prises par l'état-major chinois, en Chine, sur la base de rapports faits par les cadres européens mais sans leur participation aux échanges qui conduisent *in fine* à la décision.

L'analyse des opérations d'IDC en Europe et en France met en évidence que différents objectifs sous-tendent l'IDC : des objectifs commerciaux, productifs, la recherche d'actifs stratégiques, d'honorabilité, de diversification des risques...C'est pourquoi, selon le mode d'implantation et selon les secteurs, cinq raisons explicatives de l'IDC en Europe sont identifiées :

1. S'implanter pour vendre des produits fabriqués en Chine - Cas des entreprises chinoises à stratégie commerciale
2. S'implanter pour acquérir des actifs stratégiques (savoir-faire, technologies clés...)
3. S'implanter pour bénéficier d'une image de qualité autour du produit (soit en Chine, soit dans le reste du monde)
4. S'implanter pour sécuriser ou diversifier ses investissements
5. Réaliser des IDC dans des projets complexes, à savoir la création de plateforme rassemblant un grand nombre d'investisseurs chinois.

Suite à l'étude approfondie de certains cas d'IDC, il ressort que les principaux facteurs de succès des IDC existent dès lors que la stratégie d'investissement s'inscrit dans la durée, lorsque le management reste européen et lorsque les agences de développement local accompagnent le projet. En revanche les échecs sont plus souvent constatés si l'investisseur chinois fait preuve d'une mauvaise compréhension de l'environnement local, ne respectant pas les pratiques sociales, juridiques et si les coûts de cet IDC ont été dès le départ sous-estimés.

La dernière partie de l'étude présente six préconisations à destination des acteurs économiques et institutionnels. Ces dernières ont pour objectif de favoriser l'essor des IDC dans un cadre profitable aux régions d'accueil.

1. Améliorer l'accueil des IDC en France via les capacités linguistiques des équipes d'accueil et les accompagner tout au long de leur démarche
2. Assurer un suivi de ces IDC par des visites ou des contacts annuels entre les entreprises chinoises concernées et les DIRECCTE.
3. Créer une Chambre de Commerce Franco-chinoise (CCFC) à Paris qui ferait de l'attraction de l'IDC.
4. Orienter les IDC dans les secteurs jugés prioritaires pour l'attractivité ou la croissance de la France.
5. Renforcer des partenariats avec de grands fonds, sur le modèle développé par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC)
6. S'inscrire dans une logique de réciprocité.